GROUP	4	HERBICIDE

DATAPAK

DIPHENOPROP BK 700

HERBICIDE

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE
DÉPLIANT CI-JOINT AVANT L'EMPLOI

AVERTSSEMENT



POISON

GARANTIE
Dichlorprop 350 g/L
2,4-D spécifique d'isomère 329 g/L
(both present as butoxyethanol esters)

No D'HOMOLOGATION 16724
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

UNITED AGRI PRODUCTS CANADA INC.
789 DONNYBROOK DR.
DORCHESTER, ONTARIO
CANADA
N0L 1G5

CONTENU NET: 10L, 115L

09/05

PRÉCAUTIONS: GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Provoque une irritation de la peau et des yeux. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs. Éviter d'inhaler le brouillard de pulvérisation.

VÊTEMENTS ET EQUIPEMENT DE PROTECTION:
MANUTENTION DU CONCENTRÉ (MÉLANGE ET CHARGEMENT): porter une chemise à manches longues, des pantalons, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussetes, des chaussures et un dispositif pour protéger les yeux (masque ou lunettes). Rincer les gants avant de les enlever.
Lorsqu'on verse le produit à partir de contenants de plus de 5 L, il faut porter une combinaison ou un tablier résistant aux produits chimiques.

MANUTENTION DE LA SOLUTION À PULVÉRISER DILUÉE (LORS DE L'APPLICATION OU ENCORE DE LA RÉPARATION OU DU NETTOYAGE DU MATÉRIEL): porter une chemise à manches longues, des pantalons, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures. Rincer les gants avant de les enlever.
Les gants ne sont pas requis lors de l'application si l'opérateur se trouve à l'intérieur d'un tracteur ou dans la cabine d'une avion.

PRÉCAUTIONS À PRENDRE PAR — L'OPÉRATEUR:
- Porter tous les jours des vêtements fraîchement lavés et un matériel protecteur propre.
- Rincer les gants avant de les enlever.
- Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes.
- Si l'herbicide pénètre dans un vêtement, enlever immédiatement ce dernier et le laver à fond; puis mettre un vêtement propre. Jeter tout vêtement ou autre élément absorbant qui a été imprégné ou fortement contaminé par le concentré du produit.
- Après utilisation du produit, enlever les vêtement et les laver rapidement et séparément; se laver énergiquement les mains et la peau exposée avec du savon et de l'eau. Suivre les instructions du fabricant pour le lavage des vêtements et du matériel protecteurs personnels. S'il n'y a pas d'instructions de ce type, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Laver et conserver le matériel protecteur personnel séparément du linge de maison.
- Après le travail, enlever tous les vêtements et prendre une douche avec du savon.

MODE D'EMPLOI:

RESEIGNEMENTS GÉNÉRAUX: Le DIPHENOPROP BK 700 est un herbicide conçu spécialment pour détruire les mauvaises herbes et les broussailles le long

des routes, des servitudes, des voies ferrées, etc. On ne peut pas l'employer directement sur les cultures comme herbicide sélectif.

ATTENTION: Les cultures traitées ne doivent pas être utilisées pour le pâturage ou comme fourrage; il n'y a pas assez de données disponibles à ce moment pour appuyer un tel usage.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE :
Gestion de la résistance à DIPHENOPROP BK 700, herbicide du groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à DIPHENOPROP BK 700 et à d'autres herbicides du groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :
• Dans la mesure du possible, alterner le DIPHENOPROP BK 700 ou les herbicides du même groupe 4 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
• Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
• Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
• Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
• Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
• Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
• Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à United Agri Products Canada Inc. au 1-800-265-4624 ou à www.uap.ca.

USAGES NON AGRICOLES:
TRAITEMENT TERRESTRE: Appliquer 50 à 3000 L de bouillie par hectare, selon le type de pulvérisateur. Utiliser assez d'eau pour distribuer uniformément le produit.

MÉLANGE: Bien agiter le produit avant son emploi. Remplir la cuve du pulvérisateur à moitié avec de l'eau propre. Ajouter la quantité voulue de produit et bien agiter. Remplir la cuve au complet avec de l'eau propre et bien agiter avant l'emploi. NOTA: Si on laisse la bouillie reposer, bien l'agiter avant son emploi.

SYSTÈME DE TRANSFERT: CONTENANTS DE PLUS DE 20 L: Utiliser un système de transfert qui èvite de verser à l'air libre le concentré liquide lors du transvasement de ces contenants dans le réservoir employé pour la pulvérisation.

MISE EN GARDE: Si on mélange ce produit uniquement avec le l'huile, ne pas laisser d'eau pénétrer dans le produit ni dans la bouillie. Nota: Dans l'eau, ce produit forme non pas une solution mais une émulsion qui a tendance à se séparer au repos. Pour éviter une telle séparation et assurer l'uniformité de la bouillie, agiter celle-ci.

PRÉCAUTIONS — TRAITEMENT AÉRIEN: (pour céréales, récolte de graminées, pâturages, par cours établis, terres en chaume et terres non en culture)

Traiter par voie aérienne seulement lorsque celle-ci est appropriée et sécuritaire. Prendre les précautions nécessaires:

- Éviter d'appliquer le produit directement sur une formation aqueuse. Empêcher la contamination de l'eau par entraînement de produit pulvérisé ou encore par nettoyage du matériel ou rejet de déchets.
- Appliquer au moins 30 L de bouillie par hectare.
- Utiliser une pression de rampe de 235 kPa ou moins. Éviter d'installer les buses là où le produit pulvérisé peut pénétrer dans les tourbillons de bout d'aile.
- Ne pas appliquer le produit directement ni le laisser entrer en contact direct avec des cultures ou des plantes à feuilles larges que l'on désire conserver, ou avec d'autres espèces non ciblées, et éviter que le nuage de pulvérisation ne soit entraîné sur ces cultures.
- Étant donné que les pulvérisations grossières ont moins tendance à être entraînées, utiliser uniquement des buses ou des configuratons de buse qui réduisent au minimum la pulvérisation sous forme de gouttelettes très fines. Ne pas diriger les buses vers l'avant contre le courant aérien et ne pas accoître le volume de pulvérisation en augmentant la pression dans la buse. Lors de la pulvérisation, éviter les combinaisons de pression et de type de buse qui donnent un nuage des fines particules pouvant être facilement entraîné par le vent. On peut utiliser un agent épaississeur ou retardant afin de réduire l'entrainement du produit par le vent.
- Ne pas utiliser des humains comme signaleur.
- Éviter l'entraînement du produit pulvérisé par la vent: N'appliquer le produit que si le risque l'entraînement est faible ou nul. De petites quantités du produit pulvérisé, parfois invisibles, peuvent altérer

gravement les cultures les plus fragiles et endommager des habitats sensibles non ciblés. Il faut déceler les déplacements d'air et déterminer les conditions relatives au gradient thermique ainsi que les inversions de température (stabilité de l'air), grâce à des ballons ou à une colonne permanente de fumée produite au site de pulvérisation ou à proximité, ou encore grâce à un générateur de fumée installé sur l'equipement de pulvérisation. Si la fumée forme des couches ou révèle un risque élevé de danger par entraînement du produit par le vent, nes pas effecteur la pulvérisation.

- ZONES TAMPONS: Des zones tampons appropriées doivent être prévues entre les aires d'application et les systèmes aquatiques ainsi que les habitats fauniques significatifs.
- Ne pas traiter quand la vitesse du vent est supérieure à 8 km/h.
- Ne pas pulvériser près des plantes sensibles par calme plat. Un "nuage" de gouttelettes en suspension peut y dériver si le vent se lève. Ne pulvériser que lorsque le vent souffle dans le sens contraire des cultures sensibles, des brise-vent et des jardins.

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI: Éviter la dérive du produit sur les végétaux désirables qui NE figurent PAS sur la présente étiquette, car ils risquent de subir des dégâts. Éviter de contaminer les étangs, les ruissequx, les rivières et les autres sources d'eau. Ne pas traiter par temps très venteux, lorsque le produit risque de dériver. Les grosses gouttes risquent moins de dériver. Ne pas traiter les cultures par temps très chaud, lorsqu'elles risquent d'être stressées, car elles subiront peut-être des dégâts.

PULVÉRISATEUR: Bien nettoyer le pulvérisateur avant son emploi. Choisir les pastilles qu'il faut pour appliquer le volume recommandé par hectare. Pour réduire le resque de dégâts aux cultures, augmenter le volume d'eau. Calibrer le pulvérisateur et régler la hauteur de la rampe de façon à uniformiser la couverture. Il faut que les buses soient en bon état et qu'elles pulvérisent toutes le même volume. Il est recommandé d'utiliser des pastilles à jet plat.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR: Bien nettoyer le pulvérisateur avant d'appliquer un autre produit chimique sur des cultures pouvant subir des dégâts (voir PRÉCAUTIONS D'EMPLOI). Laver l'extérieur du pulvérisateur et vider complètement la cuve. Enlever les filtres, les tamis et les pastilles et les laver séparément. Remplir la cuve d'eau et mettre l'agitateur en marche. Rincer les tuyaux et la rampe, puis les purger. Remplir la cuve d'eau propre et y ajouter du TANK and EQUIPMENT CLEANER ou de l'ammoniaque à usage ménager, à la dose de 1 L pour 100 L d'eau. Faire marcher la pompe et l'agitateur pendant 15 minutes. Si possible, laisser la solution reposer dans la cuve et les tuyaux jusqu'au lendemain; ensuite, faire recirculer la solution et purger la cuve et les tuyaux. Lors du nettoyage du pulvérisateur, NE PAS contaminer l'eau d'irrigation ni l'eau potable.

CHOIX DU MOMENT: Pour obtenir les meilleurs résultats, traiter lorsque les MAUVAISES HERBES sont JEUNES et EN PLEINE CROISSANCE et que les conditions sont favorables à leur croissance. Il faut que le traitement se fasse avant que la culture couvre les mauvaises herbes.

TRAITEMENT LOCALISÉ: Pour le traitement en taches des mauvaises herbes comme les chardons avec un pulvérisateur à dos, incorporer 200 mL de produit à 10 L d'eau. Bien mouiller tout le feuillage.

DÉBROUSSAILLEMENT: Pour de meilleurs résultats, appliquer sur les feuilles et les tiges juste avant ou juste après le déploiement des feuilles à la fin du printemps ou au début de l'été. Pour plusieurs espèces, il se peut qu'un autre traitement soit nécessaire l'année suivante. Mouiller complètement les feuilles et les tiges jusqu'au niveau du sol. Appliquer le mélange à raison de 750-1500 L/ha, selon la densité et la hauteur des broussailles.

Utiliser 7,5 L de DIPHENOPROP BK 700 par 1000 L d'eau pour les expèces sensibles suivantes:			
Aubépine Peuplier	Pin sylvestre Merisier	Cèdre blanc	Prunier sauvage Framboisier sauvage

Utiliser 10 L de DIPHENOPROP BK 700 par 1000 L d'eau
pour les espèces suivantes:

Aulne	Bluet	Chevrefeuille	Vinaigrier
Tremble	Sureau	Érable du Manitoba	Érable argenté
Tilleul	Orme	Herbe à puce	Érable à sucre (quelques repousses)
Sapin baumier	Genévrier commun	Framboisier	Chêne blanc
Bouleau	Spirée	Pin rouge	Pommier sauvage
Chêne à gros glands	Noisetier	Rosier (quelques repousses)	Saule
	Noyer		

TRAITEMENT DES BASES: Pour détruire les plantes ligneuses résistantes, appliquer la solution à la base des broussailles à n'importe quel moment de l'année. Ce traitement n'a pas d'effet sur le tilleul ni sur le frêne. Saturer les tiges depuis le niveau du sol jusqu'à une hauteur de 1 m. Utiliser un pulvérisateur à faible volume ou portatif.

TAUX POUR LE TRAITEMENT DES BASES:	
Espèces sensibles ou intermédiaires:	2,8 L/100 L de mazout
Espèces résistantes:	4,4 L/100 L de mazout

TRAITEMENT DE SOUCHES: Pour empêcher les repousses, traiter les souches aussitôt après la coupe en pulvérisant ou peinturant les souches, les racines

exposées et la surface coupée. Le taux pour toutes les espéces est de 2,8 L/100 L de mazout. Il faut saturer toutes les surfaces.

TRAITEMENT DES ENTAILLES: Cette méthode est recommandée pour les arbres résistants de 13-15 cm ou plus de diamètre. Avec une hache, faire des entailles (dirigées vers le bas) près les unes des autres autour du tronc sans enlever l'écorce. Pulvériser ou peinturer le bois exposé jusqu'à saturation. Le taux est de 2,8 L/100 L de mazout.

RÉPRESSION DES BROUSSAILLES À FEUILLAGE CADUC OU PERSISTANT: L'herbicide liquid DYCLEER peut être mélangé en réservoir avec le DIPHENOPROP BK 700. Mélanger 5,2 litres de DYCLEER plus 7,15 litres de DIPHENOPROP BK 700 dans 1000 litres d'eau.

ESPÈCES RÉPRIMÉES:

Érable à sucre	Frêne blanc	Sapin baumier	Mélèze laricin
Épinette	Pin	Thuya occidental	

IMPORTANT (APPLICATION/MODE D'EMPLOI): Appliquer les mélanges enréservoir de DYCLEER en juin sur les espèces conifères et à feuilles caduques (qui devarient être complètement déployées). Répandre la bouillie sur tout le feuillage jusqu'au point de ruissellement. Pour les broussailles et les arbres mesurant plus de 2 mètres, il faut les couper puis traiter les nouvelles pousses. Ne pas mélanger ce produit avec des huiles. Le volume de bouillie à utiliser par hectare variera selon la hauteur et la densité des espèces ligneuses qui sont présentes. Il faut complètement couvrir les broussailles visées pour les enrayer efficacement.

DÉSHERBAGE: Pour de meilleurs résultats avec la plupart des mauvaises herbes vivaces, pulvériser le feuillage en mai ou au début de l'automne. Pour certaines espèces, il se peut qu'un autre traitement soit nécessaire. Pulvériser uniformément les endroits envahis par les mauvaises herbes, en s'assurant de bien mouiller les petites herbes à l'abri des grandes herbes. Pulvériser les grandes herbes jusqu'à saturation. Appliquer le mélange à raison de 200-600 L/ha; le taux élevé donnera de meilleurs résultats, surtout là où il y a de grandes herbes.

Pour détruire l'herbe à puce, voir DÉBROUSSAILLEMENT ci-dessus.

Utiliser 3,5 L de DIPHENOPROP BK 700 par hectare pour les mauvaises herbes sensibles suivantes:

Luzerne
Chardon vulgaire
Bardane
Renoncule
Chardon du Canada
Chicorée
Quintefeuille
Patience crépue

Pissenlit
Gobe-mouche
Solidage
Salsifis
Épervière
Prêle
Asclépiade commune (organs aérienes)

Molène
Plantain
Laiteron vivace
Mélilot
Tanaisie
Cardère
Linaire (destruction partielle)
Vesce

Carotte sauvage
Barbareé vulgaire et la plupart des mauvaises herbes vivaces, y compris l’herbe à poux

PRÉCAUTIONS: GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif si avalé ou inhalé: Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Les jets et les vapeurs peuvent endommager les cultures à larges feuilles telles que les légumes, les fruits et les plantes ornementales. N’utiliser qu’aux fins et aux doses recommandées. Ne pas utiliser le pulvérisateur à d’autres fins. Entreposer dans le récipient d’origine. Ne pas contaminer les réserves d’eau, les canaux d’irrigation, les étangs, les lacs ni les cours d’eau.

PREMIER SOINS: Ce produit contient des distillats de pétrole. En cas d’ingestion, NE PAS FAIRE VOMIR. Emmener la personne d’urgence à l’hôpital ou au centre antipoison le plus proche et y apporter la présente étiquette. Ne jamais rien donner par la bouche à une personne sans connaissance. En cas de contact avec la peau, enlever les vêtements contaminés et bien se laver la peau au savon et à l’eau. En cas de contact avec les yeux, se les rincer à grande eau pendant 15 minutes et obtenir des soins médicaux. En cas d’inhalation, amener la personne au grand air et obtenir des soins médicaux.

RENSEIGMENTS TOXICOLOGIQUES: Administer un traitement symptomatique.

ENTREPOSAGE: Tenir le récipient bien fermé et à l’écart des semences, des aliments pour animaux, des engrais, des plantes et des denrées alimentaires. On peut conserver ce produit à n’importe quelle température. Si le produit a été exposé à une température inférieure à O°C, le réchauffer à 5°C et bien le mélanger avant son emploi. Pour éviter le resque de contamination croisée, séparer les insecticides et les fongicides des herbicides. BIEN AGITER AVANT L’EMPLOI.

ÉLIMINATION:

1. Rincer à fond le récipient vide et ajouter les rinçures au mélange de pulvérisation dans le réservoir.
2. Suivre les instructions provinciales pour tout nettoyage additionnel nécessaire du récipient avant son élimination.
3. Rendre le récipient vide impropre à tout usage additionnel.
4. Éliminer le récipient conformément aux exigences provinciales.
5. Pour plus de renseignements sur l'élimination de la quantité inutilisée ou superflue et le nettoyage des lieux d'un déversement, communiquer avec l'organisme provincial chargé de la réglementation du produit ou avec le fabricant.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES.

AVIS À L'ACHETEUR: La garantie accordée par le vendeur se limite aux conditions énoncées sur l'étiquette et, sous cette réserve, l'acheteur assume les risques corporels ou matériels découlant de l'utilisation ou de la manipulation du produit peuvent entraîner et accepte celui-ci à cette condition.

DYCLEER est une marque déposée de SANDOZ CROP PROTECTION CORPORATION.